



DECLARATION D'INTENTION

RD 775 – Aménagement entre le Croiso et Kergounioux

L'aménagement de la RD775 entre Vannes et Redon est un projet qui s'inscrit dans le cadre du Plan Routier Départemental Prioritaire (PRDP). La RD775 est identifiée comme un axe structurant pour la desserte de l'est du département. A ce titre, un programme d'aménagement a été envisagé. Il répond aux objectifs suivants :

- Le développement du territoire ;
- La sécurisation et la fluidification de l'infrastructure existante : visibilité, possibilités de dépassement et nombreux carrefours non adaptés au trafic actuel. Le projet de mise à 2x2 voies permettra d'augmenter la capacité de l'infrastructure et la vitesse autorisée et faciliter les entrées et sorties. La fluidité du trafic en sera améliorée. La sécurité des usagers en sera renforcée.



Le Département s'apprête à déposer le dossier d'autorisation environnementale unique.

Afin d'ouvrir le droit d'initiative prévu par le code de l'environnement, le département se doit de publier sur son site internet une déclaration d'intention afin de présenter les grandes lignes du projet et les modalités de concertation qui ont été adoptées pour accompagner la phase de conception du projet.

Cette **déclaration d'intention** est consultable sur le site de la préfecture au lien suivant :

<https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Concertation-prealable>

ainsi que sur le site du département :

<https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/le-reseau-routier-du-morbihan>